



# SUPPLIER CODE OF CONDUCT

**Krause //Automation**

---

## Code de Conduite des Fournisseurs de Krause Automation (Supplier Code of Conduct, « SCoC »)

Krause Automation est un groupe international qui se concentre sur les solutions industrielles et technologiques. Sous la marque Krause Automation, le groupe crée une valeur à long terme grâce à des produits, technologies et services innovants et contribue à une vie meilleure pour les générations futures. La durabilité fait partie intégrante de notre stratégie.

Pour fabriquer et fournir nos produits et solutions de service, nous nous approvisionnons en matières premières, biens et services à l'échelle mondiale et attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les plus hauts standards de durabilité, tant dans leurs propres entreprises que dans leurs chaînes d'approvisionnement locales et internationales. Dans ce contexte, nous accordons une attention particulière à la continuité et amélioration des conditions de travail, protection des droits humains et de l'environnement, ainsi que de conduite équitable et de pratiques commerciales durables au sein de la chaîne d'approvisionnement. Un autre axe de nos activités de durabilité est la réduction des émissions de carbone tout au long du cycle de vie du produit, du développement et de la production au recyclage. Nous avons établi les normes que nous nous exigeons en matière d'équité, d'intégrité et de durabilité dans le Code de conduite de Krause Automation.

Nous avons intégré étroitement les pratiques commerciales responsables dans nos processus d'approvisionnement. Les décisions d'attribution des contrats sont prises non seulement en fonction de critères juridiques, financiers, techniques et procéduraux, mais aussi sur la base de critères sociaux, environnementaux et éthiques. C'est pourquoi la durabilité joue un rôle important chez Krause Automation dans notre collaboration avec les fournisseurs. Le Code de conduite des fournisseurs (CCF) de Krause Automation répond à nos attentes envers les fournisseurs et leurs sous-traitants sur la base des exigences légales, des réglementations comparables dans d'autres pays, des accords et principes internationaux ainsi que de nos propres normes de durabilité. Le CCF sera affiné et mis à jour par Krause Automation dès que toute nouvelle exigence de durabilité des matériaux l'exige.

---

Krause Automation attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils mettent en œuvre des mesures appropriées pour garantir le respect des principes et exigences suivants (ci-après dénommés « attentes ») dans l'ensemble de leurs activités et chaînes d'approvisionnement :

### **Attente générale : Conformité aux lois applicables et aux réglementations internationale**

- Conformité à toutes les lois, réglementations et normes applicables dans les pays où les fournisseurs opèrent ou sont situés;
- Respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ; la Déclaration internationale des Nations Unies sur les droits de l'homme ; les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels ; et les normes fondamentales du travail promulguées par l'Organisation internationale du travail (OIT)
- Le respect des Accords de Paris sur le climat, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leur élimination ainsi que la Convention de Minamata sur le mercure;
- Respect des conventions anticorruption des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi que des lois pertinentes contre la corruption, y compris celles concernant la corruption à l'étranger.

### **Attentes liées aux droits de l'homme, y compris les droits des employés**

- **Travail des enfants:** Respect de l'interdiction et de l'abstention de toute forme de travail des enfants conformément aux normes fondamentales de l'OIT;
- **Discrimination:** Création d'un environnement de travail exempt de toute forme de discrimination. Aucun employé ne peut être désavantagé, favorisé ou harcelé en raison de caractéristiques telles que le genre, la couleur de la peau, la religion, la nationalité, les convictions politiques ou autres, l'origine ethnique, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité, ou d'autres caractéristiques;
- **Travail forcé:** Rejet de toute forme de travail forcé ou obligatoire, d'esclavage ou de traite des êtres humains. Les employés doivent être libres de se séparer de leur employeur en respectant les délais de préavis légaux ;
- **Droit d'organisation:** Respect du droit des employés à former des organes de représentation des employés et à faire grève et négocier collectivement;

- **Rémunération et horaires de travail :** Respect des lois nationales applicables sur les horaires de travail, la rémunération, le salaire minimum et les prestations sociales. En l'absence de réglementation légale nationale régissant les horaires de travail, les normes internationales de l'OIT s'appliquent;
- **Personnel externe:** Les fournisseurs utilisant du personnel externe, par exemple le personnel de sécurité, respectent les lois nationales applicables régissant les relations contractuelles et de travail, quel que soit le type de contrat (par exemple, contrat de travail ou travail temporaire). Le personnel externe doit être correctement informé et surveillé, notamment en ce qui concerne les risques pour les droits humains tels que la santé et la sécurité au travail, les traitements inhumains, ainsi que la perte potentielle de vies, les blessures corporelles et les blessures ou maladies;
- **Santé et sécurité au travail:** Mise en place et application d'une gestion appropriée de la santé et de la sécurité au travail (par exemple, conformément à la norme ISO 45001) afin de prévenir au mieux les accidents et les maladies liées au travail. Cela inclut l'identification, l'évaluation et la réduction des risques réels et potentiels d'accidents et de santé, la documentation et l'enquête sur les incidents, la formation et l'information des employés selon une forme qu'ils peuvent comprendre, la fourniture d'outils de travail et d'équipements de protection appropriés, ainsi que la prise de mesures de préparation et d'intervention aux urgences;
- **Expression de l'opinion, des droits personnels et de la vie privée:** La protection du droit à la liberté d'expression, aux droits individuels et à la vie privée des employés ;
- **Minéraux de conflit et matières premières à hauts risques:** Faites preuve de diligence raisonnable pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement responsables en matières premières afin de protéger les droits humains dans les régions de conflit. Les fournisseurs ne doivent s'approvisionner que dans les minéraux sans conflit, en particulier l'étain, le tantale, le tungstène, l'or, leurs minerais et métaux alliés avec des matières premières en conflit. Dans le cas où un produit contient un ou plusieurs de ces minéraux de conflit ou des matières premières à haut risque, comme le cobalt, le fournisseur doit pouvoir garantir la transparence sur demande sur l'origine du matériau dans la chaîne d'approvisionnement jusqu'aux usines de fusion. Les travaux de fusion sans un processus de diligence raisonnable adéquat et audité doivent être disqualifiés ;

- **Ne pas provoquer de contamination nocive des sols, de l'eau, de l'air, d'émissions sonores nocives ou d'eau excessive la consommation**, capable de (i) dégrader substantiellement la base naturelle de la conservation et de la production alimentaire, (ii) priver un individu de l'accès à l'eau potable, (iii) entraver ou détruire son accès aux installations sanitaires, ou (iv) nuire à sa santé;
- **Aucune appropriation illégale de terres, forêts et eau**, dont l'utilisation permet de soutenir les moyens de subsistance d'un individu.

## Attentes environnementales, y compris l'atténuation du changement climatique

- Mise en place et application d'un système approprié de gestion environnementale et énergétique ;
- Utilisation efficace et responsable de ressources telles que l'énergie, l'eau et les matières premières pour protéger la biodiversité;
- L'utilisation de technologies pour prévenir et réduire les déchets, les émissions de gaz à effet de serre, la pollution des eaux usées et les émissions de polluants;
- Promouvoir la réutilisation des matières premières;
- Aucune violation des obligations environnementales due à (i) l'utilisation de mercure et de composés de mercure dans les produits/procédés de fabrication et par le traitement des déchets de mercure,
  - (ii) l'utilisation et l'élimination des polluants organiques persistants ainsi que la collecte, le stockage et l'élimination des déchets résultant,
  - (iii) l'expédition transfrontalière de déchets dangereux et leur élimination;
- La transparence concernant les émissions de gaz à effet de serre dans les activités propres et en amont de l'entreprise;
- Actions efficaces conformément aux Accords de Paris sur le climat pour réduire les émissions directes et indirectes de carbone, notamment en travaillant sur des améliorations continues, en augmentant l'utilisation des énergies renouvelables et des sources alternatives, et en fixant un objectif de réduction des émissions fondé sur la science.

## Attentes d'intégrité dans l'environnement professionnel

- **Interdiction de la corruption:** Rejet de toute forme de corruption, vol, détournement de fonds, fraude ou extorsion. Tolérance zéro pour les paiements illégaux ou l'octroi d'autres avantages à un individu, une entreprise ou un fonctionnaire public dans le but d'influencer les processus décisionnels;
- **Interdiction de la corruption:** rejet de toute forme de corruption. Aucune concession ni acceptation de pots-de-vin, de pots-de-vin ou d'autres paiements, incitations, faveurs, ou autres avantages ou cadeaux illégaux de valeur pour exploiter des opportunités commerciales, accélérer ou faciliter un acte officiel (pots-de-vin ou paiements

d'accélération), ou tout lien avec les activités commerciales de Krause Automation

- **Invitations et cadeaux:** Aucune tentative d'influencer les contacts commerciaux, les clients ou les responsables publics par des invitations ou des cadeaux. Pas de demandes d'avantages inappropriés de la part des employés de Krause Automation. Les invitations et cadeaux aux employés de Krause Automation ou aux personnes proches ne sont autorisées que si l'occasion et l'étendue est appropriée, c'est-à-dire qu'elle a faible valeur et peut être considérée comme une expression des pratiques commerciales locales généralement acceptées;
- **Conflits d'intérêts:** Les décisions liées aux activités commerciales avec Krause Automation sont prises exclusivement sur la base de critères objectifs. Conflits d'intérêts avec des intérêts privés ou d'autres activités commerciales ou autres, y compris ceux de proches ou autres les individus ou organisations associés doivent être évités dès le départ
- **Droit antitrust et relatif à la concurrence:** conduite loyale en matière de concurrence, aucune implication dans des accords en violation du droit antitrust, aucun abus d'une position dominante sur le marché, et aucune implication dans d'autres pratiques commerciales anticoncurrentielles;
- **Protection des données et sécurité des informations:** respect de toutes les lois applicables sur la vie privée et la protection des données ; protection complète des données personnelles, et aucun traitement des données personnelles sans autorisation légale ; gestion appropriée des systèmes d'information du fournisseur contenant les informations confidentielles ou données de Krause Automation et leur protection technique adéquate contre les accès non autorisés;
- **Blanchiment d'argent et financement du terrorisme:** Respect des exigences légales applicables pour prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ni implication directe ni indirecte dans les activités correspondantes;
- **Droit économique extérieur:** Respect des réglementations internationales et nationales applicables en matière de droit du commerce extérieur, en particulier les règlements sur le contrôle des exportations et les embargos, et l'interdiction d'activités commerciales légalement irrecevables avec des individus, entreprises ou organisations sanctionnés.

---

## Vérification de la satisfaction des attentes mentionnées ci-dessus

Dans le cadre de nos activités de gestion des risques, nous auditons périodiquement nos fournisseurs afin de déterminer s'ils peuvent représenter et quels risques potentiels de durabilité ils peuvent présenter, notamment en ce qui concerne les droits humains et la protection de l'environnement, et nous basons la note de risque attribuée à nos fournisseurs ainsi que les mesures qui en découlent afin de réduire et d'éliminer tout risque identifié dans les résultats de cet audit (« Krause Automation processus de diligence raisonnable »). Veiller à ce que les attentes mentionnées précédemment envers nos fournisseurs et leurs chaînes d'approvisionnement, conformément au Code de conduite actuel des fournisseurs de Krause Automation, soient cohérentes une fois remplis, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent en place des systèmes de gestion et des processus commerciaux appropriés et qu'ils coopèrent pour minimiser ou mettre fin à toute violation de nos attentes. Pour cette raison, Krause Automation met l'accent sur l'utilisation de mesures efficaces appropriées telles que des audits et des questionnaires d'auto-évaluation afin de vérifier la conformité à nos attentes.

En cas de suspicion de non-respect de nos attentes (par exemple, en raison de rapports négatifs dans les médias ou d'autres indications), nous souhaitons que notre fournisseur nous informe immédiatement de ses conclusions et fournisse des informations en réponse à nos demandes.

Nous souhaitons également que notre fournisseur identifie les causes sous-jacentes de tout manquement à nos attentes et qu'il prenne rapidement des mesures correctives.

Si le fournisseur ne respecte manifestement pas les attentes énoncées dans ce Code de conduite des fournisseurs, ou ne s'efforce pas de mettre en œuvre des mesures d'amélioration, ou ne prend pas de mesures correctives dans un délai raisonnable spécifié par Krause Automation, Krause Automation se réserve le droit de mettre fin à une relation contractuelle individuelle ou totale.

### Signalement d'une possible faute professionnelle

Les violations possibles du CCF peuvent être signalées via <https://krause-automation.hinweisgeberexpertemeldeplattform.de/en> si désirer, sur demande anonymement.

Lorsque la loi l'exige, Krause Automation attend de ses fournisseurs qu'ils mettent eux-mêmes en place un système de dénonciation approprié

